SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept, le jeudi 15 juin, à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle annexe à la mairie, sous la présidence de Franck ROBILLARD, maire.

<u>Présents</u>: Franck ROBILLARD, Bruno ONFROY, Virginie BERTHIER, Isabelle IMBEAUD, Sandrine ROULLIER, Laurence ADAM, Julia MATHON QUELLIEN, Nicolas GILLES, Jean-Pierre PAQUET, Valérie ALBAREDA, Olivier DAVY, Thierry GOUIX, Catherine LEMAITRE, Gilles ARMAND.

<u>Procurations</u>: Nicolas GREGOIRE à Laurence ADAM.

Date de la convocation: 08/06/2017

Membres en exercice: 15 Présents: 14 Votants: 15

Secrétaire de séance : Virginie BERTHIER

Approbation du compte rendu de la séance du 11 mai : approuvé à l'unanimité

<u>Délibération n° 50/2017 : devis pour mission de coordination sécurité pour le lotissement « la Croix »</u>

M Robillard présente un devis de l'entreprise Topo Etudes concernant la mission de coordination de la sécurité pour la viabilisation du lotissement « La Croix ».

Le montant du devis s'élève à 3 349.20 € TTC.

Le conseil municipal, par 15 voix « pour » accepte le devis.

<u>Délibération n° 51/2017 : devis pour étude géotechnique et diagnostic amiante Route du Pont du Coudray, RD 147</u>

M Davy présente un devis du conseil départemental, service Routes et Matériaux, concernant une étude géotechnique et un diagnostic amiante pour la route du Pont du Coudray, sur la RD 147 en agglomération.

Le montant du devis s'élève à 2 374.31 € TTC.

Le conseil municipal, par 15 voix « pour » accepte le devis.

<u>Délibération n° 52/2017 : devis pour mission d'études préliminaires pour projet de création de liaisons douces :</u>

M Robillard rend compte d'une réunion avec les maires de Vieux et Maltot au sujet des liaisons douces entre les 3 communes.

L'objectif serait que la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon et le département financent une partie du projet et qu'il soit présenté pour le 30 juin 2017.

M Robillard présente le devis du maitre d'œuvre ACEMO qui s'élève à 1 662.00 € TTC pour la commune de Feuguerolles Bully.

Le conseil municipal, par 15 voix « pour » accepte le devis.

<u>Délibération n° 53/2017 : délibération instaurant le principe de la redevance réglementée pour chantiers provisoires</u>

M. le Maire tient à informer les membres du Conseil de la parution au journal officiel du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz. Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du

décret précité auraient été satisfaites en 2014 permettant d'escompter dès 2015 à la perception de la redevance, L'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

Il propose au Conseil:

- •De décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;
- D'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré:

ADOPTE la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à la dite redevance.

<u>Délibération n° 54/2017 : délibération pour réitérer en la forme authentique la convention déjà intervenue entre le SDEC Energie et la commune</u>

M. le Maire informe l'assemblée que le SDEC Energie souhaite authentifier par un acte notarié la convention déjà signée entre la commune et le SDEC Energie.

La convention avait pour objet l'installation d'un câble souterrains et de 2 coffrets électriques sur la parcelle AC 136.

Par conséquent, m le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer l'acte authentique.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise m le Maire à signer l'acte authentique et toutes pièces s'y rapportant.

Questions diverses

- 1. M le Maire informe qu'il a reçu une subvention de 1 547 € de l'Agence de l'Eau Sein Normandie pour l'acquisition du désherbeur thermique.
- 2. Lecture d'un courrier de l'association Vikazim qui remercie la commune pour son aide logistique.
- 3. Lecture d'un courrier de l'avocat d'un administré en procédure avec la commune.
- 4. Matinée « parc » le 17 juin : étalement du sable dans le terrain de boules et nettoyage de la partie du Manoir. Le terrain de cross est réalisé depuis le 14 juin 2017 ainsi que la rampe d'accès au lotissement du parc, dans le chemin entre le lotissement et la RD 89.
- 5. Les travaux de viabilisation du lotissement « la Croix » démarreront le 3 juillet, pour la 1ère partie.
- 6. M. Armand informe l'assemblée que la Préfecture ne prend pas en compte le FCTVA pour les vestiaires sportifs de Vieux, réalisés par le SIVOM.
- 7. Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 12 juillet à 19h.

Séance levée à 22 heures.